2023-04-17

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance ajournée du mois d'avril tenue ce **lundi 17e jour du mois d'avril 2023 à 13 h 00**, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, et Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, la directrice du Service de développement du territoire, madame Chloé Gagnon, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2023-04-127

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :
La séance régulière du 5 avril 2023 soit rouverte afin de poursuivre les discussions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de ladite séance, soient les points 5.2.4, 6.1.3, 6.2.3, 6.3.6.1, 6.3.10, 6.3.12 et 6.4.1 à savoir :

- Annulation du processus d'appel de candidatures pour le poste d'agent de développement rural (FRR3 et FRR4) (décision) (point 5.2.4);
- Mode d'élection du préfet – Rapport préliminaire RCGT – Dépôt (discussions) (point 6.1.3);
- Adoption de l'inventaire du patrimoine immobilier de la MRC de Papineau et mise à jour (recommandation) (point 6.2.3);
- Demande d'aide financière déposée Les créations de Jeanne - Spécialiste en réseaux sociaux et visibilité (décision) (point 6.3.6.1);
- Création d'un panneau commémoratif pour la résidence Le Monarque – Autorisation (décision) (point 6.3.10);
- Ententes liées à la Route verte – État de la situation (point 6.3.12);
- Analyse des demandes de conformité – Octroi d'un mandat – Autorisation (décision) (point 6.4.1);

Adoptée.

5.2.4 ANNULATION DU PROCESSUS D'APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL (FRR3 ET FRR4)

CA-2023-04-128

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2023 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2023 (résolutions numéro 2022-11-210, 2021-11-211 et 2021-11-212);

ATTENDU la résolution numéro 2019-01-005, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 janvier 2019, relative à l'adoption de la structure administrative proposée par la consultante, madame Julie Desjardins;

ATTENDU la résolution numéro CA-2022-08-252, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 17 août 2022, autorisant l'embauche de madame Martine Caron à titre d'agent de développement touristique;

ATTENDU la résolution numéro CA-2022-08-254 adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 17 août 2022, autorisant le lancement de l'appel de candidatures pour le poste d'agent de développement rural (FRR3 et FRR4);

ATTENDU que le processus de recrutement a été suspendu en décembre 2022 afin de procéder à une analyse organisationnelle du Service de développement du territoire pour bien définir la structure et les postes en place et qu'à cet égard, le Comité administratif n'a procédé à aucune embauche dans le cadre de cet appel de candidatures;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif ferment l'appel de candidatures ayant été lancé conformément à la résolution numéro CA-2022-05-254, laquelle a été adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 17 août 2022;

QUE :
Les membres du Comité administratif autorisent le lancement d'un nouvel appel de candidatures pour combler le poste d'agent de développement rural (FRR3 et FRR4) de la MRC, conformément à la Convention collective de la MRC;

QUE :
La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.1.3 MODE D'ÉLECTION DU PRÉFET – RAPPORT PRÉLIMINAIRE RCGT – DÉPÔT

Monsieur Nicolas Plante, associée à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente aux membres du Comité administratif l'analyse financière préparée par ladite firme dans le cadre de la réflexion sur le mode d'élection du préfet. Une présentation sera effectuée auprès des membres du Conseil des maires le 17 mai prochain. Une invitation leur sera acheminée à cet égard.

6.2.3 ADOPTION DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA MRC DE PAPINEAU ET MISE À JOUR

CA-2023-04-129

ATTENDU que la MRC de Papineau a l'obligation d'adopter et de mettre à jour périodiquement un inventaire des immeubles qui présentent un intérêt patrimonial sur son territoire en vertu de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC);

ATTENDU que les immeubles patrimoniaux inventoriés à ce jour sur le territoire de la MRC de Papineau sont inscrits au Répertoire du patrimoine culturel du Québec (RPCQ) du ministère de la Culture et des Communications (MCC) et que la liste de ces immeubles inventoriés est également consignée dans la base de données « Patrimoine Immobilier, Mobilier et Immatériel Québécois » (PIMIQ) du MCC;

ATTENDU que la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications (MCC) recommande l'adoption de l'inventaire du patrimoine immobilier de la MRC de Papineau réalisé à ce jour, ce qui simplifiera l'application des règlements de démolition adoptés par les municipalités locales lorsque des demandes de certificat d'autorisation de démolition concernant des immeubles patrimoniaux inventoriés leur seront déposées;

ATTENDU que l'inventaire du patrimoine immobilier de la MRC de Papineau est présenté à l'annexe 1, sous forme de tableau Excel, et fait partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU que la MRC de Papineau a obtenu une subvention de 50 000 $ dans le cadre de l'appel de projets « Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial » du MCC, laquelle permettra de réaliser les travaux liés au chantier de mise à jour de l'inventaire du patrimoine immobilier de la MRC ;

ATTENDU que la mise à jour de l'inventaire du patrimoine immobilier de la MRC doit être réalisé en fonction de la nouvelle méthodologie prescrite par le MCC d'ici la fin de l'année 2024;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'adopter l'inventaire du patrimoine immobilier de la MRC de Papineau dont il dispose actuellement et tel qu'il est présenté à l'annexe 1 de la présente résolution, tel que l'exige le MCC;

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de s'engager à ce que la mise à jour de cet inventaire soit réalisée en fonction de la nouvelle méthodologie prescrite par le MCC d'ici la fin de l'année 2024;

ET QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil des maires prévu le 19 avril 2023 pour considération.

Adoptée.

6.3.6.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE LES CRÉATIONS DE JEANNE - SPÉCIALISTE EN RÉSEAUX SOCIAUX ET VISIBILITÉ

CA-2023-04-130

ATTENDU la résolution numéro 2021-12-257, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 décembre 2021, laquelle autorise l'affectation du Fonds Experts-Conseils ;

ATTENDU la résolution numéro 2022-12-254, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 décembre 2022, laquelle autorise l'affectation de 25 000$ supplémentaire dédié au Fonds Experts-Conseils de la MRC afin de soutenir les entreprises du territoire en matière de services professionnels spécialisés;

ATTENDU que le Fonds a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents services professionnels ou d'experts-conseils pour des besoins ponctuels ;

ATTENDU que l'entreprise Les Créations de Jeanne a déposé un projet dans le cadre du Fonds Experts-Conseils afin de faire appel à un expert en gestion des réseaux sociaux et en visibilité en ligne. Ce consultant permettra de coacher, d'analyser la boutique en ligne, de rédiger des calendriers éditoriaux et de préparer une stratégie marketing web complète ;

ATTENDU l'évaluation de l'entreprise, effectuée par au moins un membre de l'équipe de développement du territoire, a déterminé que le projet présenté aura des retombées positives pour l'entreprise, malgré certaines réticences manifestées concernant la viabilité de l'entreprise à long terme, notamment;

ATTENDU le devis de l'expert en stratégie web déposé par madame Carole-Anne Bouchard PDG Bonsaï médias, au montant de 2 800 $, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif octroie une aide financière de 2 520 $, représentant 90% du montant de la facture totale, excluant les taxes applicables, à l'entreprise Les Créations de Jeanne afin qu'elle puisse avoir accès aux services de l'expert en stratégie Web, Carole-Ann Bouchard PDG Bonsaï médias ;

QUE :
L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds affecté d'Experts-Conseils au poste budgétaire numéro 02 62203 995 ;

ET QUE :
Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.10 CRÉATION D'UN PANNEAU COMMÉMORATIF POUR LA RÉSIDENCE LE MONARQUE – AUTORISATION

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 3 mai prochain.

6.3.12 ENTENTES LIÉES À LA ROUTE VERTE – ÉTAT DE LA SITUATION

Madame Chloé Gagnon, directrice du Service de développement du territoire, informe les membres de la demande de monsieur Mario Bertolini en lien avec la Route verte. Suite aux discussions tenues par les membres du Comité administratif, une correspondance sera acheminée à monsieur Bertolini à cet égard. Le sujet sera traité lors de la séance du Comité administratif prévue le 3 mai prochain pour ratification.

6.4.1 ANALYSE DES DEMANDES DE CONFORMITÉ – OCTROI D'UN MANDAT – AUTORISATION

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 3 mai prochain.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2023-04-131

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet